

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ris-Orangis, 28 février 2014

ADN, premier organisateur de Séjour pour Enfants et Adolescent « Labellisé Lucie - ISO 26000 » En France et dans le Monde !

ADN organisateur de séjours pour enfants, a obtenu le 28 février 2014 la labellisation LUCIE, illustrant la force de son engagement en RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). LUCIE est le label de référence en RSE en France. En l'obtenant, une organisation prouve son engagement dans une démarche de respect de toutes ses parties prenantes (clients, salariés, environnement...) conformément aux principes du développement durable.

Le label LUCIE permet d'authentifier l'engagement RSE des entreprises et de les accompagner dans une démarche de progrès continu. Pour l'obtenir, il faut répondre à un cahier des charges comprenant 28 principes d'action regroupés en 7 engagements qui correspondent aux questions centrales de la norme ISO 26 000 :

1. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs,
2. Préserver l'environnement,
3. Agir avec loyauté et responsabilité sur les marchés,
4. Valoriser le capital humain,
5. Respecter les droits fondamentaux de la personne,
6. Conjuguer les intérêts de l'entreprise et l'intérêt général,
7. Assurer la transparence de son système de décision et de contrôle.

Le label est délivré à la suite d'une évaluation externe réalisée par l'un des deux partenaires experts de l'Agence LUCIE (l'AFNOR Certification ou VIGEO, leaders historiques en matière d'évaluation des démarches RSE). Un comité de labellisation indépendant décide ensuite, en tenant compte du rapport d'évaluation et du plan de progrès, de l'attribution ou non du label LUCIE. Au bout de 18 mois, une évaluation de suivi est effectuée. Cette évaluation doit être renouvelée tous les 18 mois afin d'assurer la continuité des progrès RSE de l'entreprise labellisée.

En obtenant le label LUCIE, ADN montre qu'elle exerce son métier avec un haut niveau de responsabilité.

Activité Découverte et Nature (ADN), basée à Ris-Orangis, fête cette année ses 26 ans. Sa vocation ? A l'origine, les vacances pour enfants et adolescents sur des bateaux à voile, aujourd'hui les séjours multithématiques avec plus de 20 destinations dans le monde. Sa vision ? Promouvoir l'échange autour de la diversité.

ADN organise des colonies de vacances, classes de découvertes et voyages scolaires pour les enfants et les adolescents (de 4 à 17 ans). ADN propose désormais :

- 34 thèmes de classe de découverte ;
- 64 thèmes de séjours de vacances ;
- 52 centres de vacances agréés Jeunesse et Sport ;
- plus de 20 bases de départ dans le monde pour les croisières en voiliers.

Chaque année, 5 000 enfants partent avec ADN, encadrés par 600 saisonniers, fidélisés d'année en année. Impliqués dans le déroulement de leur séjour, les enfants découvrent de nouveaux lieux, rencontrent les habitants, partagent leur culture.

<http://adn-decouverte.fr>

A propos de l'Agence LUCIE :

Créée en 2009 à l'initiative de Qualité France Association (fédération d'associations de consommateurs créatrice de labels et de certificats de qualité depuis 1947), l'Agence LUCIE a pour vocation d'administrer le label LUCIE. Ce label témoigne de l'engagement d'une organisation en matière de Responsabilité Sociétale selon les lignes directrices de l'ISO 26000.

<http://labellucie.com>

Contact Presse ADN
Ludovic LE GOFF
01 69 25 98 50
Ludovic.legoff@adn-decouverte.fr

Contact Presse Label LUCIE
Pauline Josien
+33 (0)1 42 65 47 87
communication@agence-lucie.com



LE LABEL RSE
DE REFERENCE

CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL LUCIE

TEMOIN DE L'ENGAGEMENT D'ADN DECOUVERTE
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le présent certificat est décerné ce jour à **ADN DECOUVERTE** à l'issue de l'analyse en date du 28 février 2014 par le Comité de Labellisation LUCIE de la capacité des engagements de progrès pris par l'entreprise à faire progresser cette dernière de manière significative en matière de Responsabilité Sociétale dans un délai de 36 mois.

Le présent certificat est délivré à **ADN DECOUVERTE** pour une durée de 36 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des engagements de progrès annoncés via une évaluation de suivi réalisée par AFNOR Certification après une période de 18 mois à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Le Président du Comité de Labellisation LUCIE
Mr Michel LAVIALE

Le Directeur Général de l'Agence LUCIE
Mr Alan FUSTEC